

*A l'attention des membres du
Conseil de la Communauté de
communes Buëch-Dévoluy*

À Veynes, le 15/09/2025.

Nos références : MRC/OM/LB/SC – D 320 / 2025

Objet : Avis de conseil communautaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

Lundi 22 septembre 2025 à 17h30

Salle Maison de Pays

05400 LA ROCHE DES ARNAUDS

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire ;
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 07 juillet 2025.

Administration générale :

- Adhésion à l'association CYPRES : PICS ET/OU PCS
- Nouvelle convention d'adhésion au SICTIAM
- Convention de partenariat relative à l'administration du SIG sur le territoire du Pays Gapençais
- Modification des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Ressources Humaines :

- Création de trois emplois permanents d'adjoints administratifs à temps complet à compter du 1er octobre 2025 à France Services.
- Convention du dispositif de signalement des actes de violence
- Convention d'adhésion (renouvellement) au service d'intérim collectivité du CDG

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy

Vèretière 7, rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr

www.ccbuechdevoluy.fr

- Convention de prolongation de l'adhésion à la prévoyance MNT du CDG

Services aux habitants :

- Modification règlement de fonctionnement du local jeunes
- Désignation représentants au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Augmentation tarifs forfait Famille Plus garderies saisonnières

Economie :

- Avenant au crédit-bail immobilier ABC : garanties financières - Convention de nantissement de compte de titres financiers et convention de gage sans dépossession
- Convention de remboursement des études « photovoltaïques en toitures » par la commune du Dévoluy.
- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un distributeur automatique de denrées alimentaires sur l'aire de co-voiturage du Boutariq.

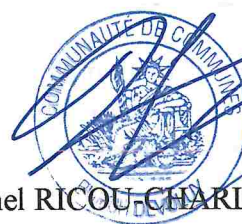
PEDT :

- Autorisation donnée au président de signer le bon de commande à l'UGAP pour l'achat d'un camion grue (350.000 €HT)
- Convention de mise à disposition de locaux départementaux à usage de parkings situés « Pré Montgil » à Aspres-sur-Buëch au profit de la communauté de communes Buëch-Dévoluy

Questions diverses

Vous trouverez en pièce jointe la note de synthèse et la note d'information pour les points de l'ordre du jour.

Le Président,



Michel RICOU CHARLES.

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy
La Mèretière 7, rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr www.ccbuechdevoluy.fr